

Si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de placement recommandée (10 ans au minimum), le risque de céder vos parts à un prix inférieur au prix de votre souscription est plus important.

Scénarios de performance

Investissement 10 000 €				
Scénarios		1 an	5 ans	10 ans (période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 853 €	8 831 €	8 720 €
	Rendement annuel moyen	-11,5 %	-2,5 %	-1,4 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 326 €	10 457 €	12 118 €
	Rendement annuel moyen	-6,7 %	+0,9 %	+1,9 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 393 €	10 625 €	12 394 €
	Rendement annuel moyen	-6,1 %	+1,2 %	+2,2 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 458 €	10 793 €	12 673 €
	Rendement annuel moyen	-5,4 %	+1,5 %	+2,4 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 1, 5 ou 10 ans (période de détention recommandée), en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissez 10 000 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer (c'est-à-dire où la SCPI ne pourrait pas procéder au rachat de vos parts).

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

3. QUE SE PASSE-T-IL SI BNP PARIBAS REIM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

BNP PARIBAS REIM France est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des marchés financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres.

Les fonds de l'investisseur ou les revenus de la SCPI sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de la SCPI. Par conséquent, le défaut de BNP PARIBAS REIM France n'aurait pas d'impact sur les actifs de la SCPI.

4. QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement 10 000 €				
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	En €	-1 118 €	-2 052 €	-3 293 €
	En %	11,2 %	20,5 %	32,9 %
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an		-11,2 %	-3,6 %	-2,4 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	-0,7 %	L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix de votre investissement (il s'agit du montant maximal que vous paierez) ; ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	-1,3 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents*	-0,5 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer votre investissement et les coûts présentés à la section II.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,0 %	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commissions d'intéressement	0,0 %	L'incidence des commissions d'intéressement. Nous prélevons ce montant lorsque la performance de l'investissement est supérieure à un niveau convenu à l'avance.

* Dont -0,1 % au titre des frais d'exploitation immobilière

5. COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement recommandée est de 10 ans au minimum à compter de la souscription de la SCPI en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement.

Il est néanmoins possible de demander à tout moment au cours de votre investissement de vous retirer totalement ou partiellement de la SCPI en faisant une demande de retrait. L'ensemble des conditions

et modalités d'un retrait est prévu dans la Note d'information de la SCPI (présente également sur le site internet www.reim.bnpparibas.fr) et notamment le prix de retrait. Ce prix de retrait pourrait être inférieur au prix de souscription surtout en cas de retrait avant la fin de la durée de placement recommandée. La Société de gestion ne garantit pas le rachat des parts. Vous êtes donc soumis au risque de liquidité tel que détaillé ci-avant.

6. COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Si vous rencontrez des difficultés au niveau de la prestation délivrée ou du produit et que vous souhaitez nous faire part de votre réclamation, vous pouvez contacter la personne qui vous a vendu le produit ou nous contacter :

Par courrier :
BNP PARIBAS REIM France-Secrétariat Général
167, quai de la bataille de Stalingrad
92867 Issy-les-Moulineaux cedex
Par e-mail : reclamation.reim-france@bnpparibas.com
Par téléphone : +33 (0) 1 55 65 23 55

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet www.reim.bnpparibas.fr.

7. AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Préalablement à votre souscription des parts de la SCPI, le présent Document d'informations clés, sa Note d'information en cours de validité, ses Statuts, son dernier rapport annuel, son dernier bulletin d'information, ainsi que son bulletin de souscription comportant les conditions de l'émission en cours doivent vous être remis. Ces documents sont également présents sur le site www.reim.bnpparibas.fr.

Pendant la détention de vos parts, un rapport annuel ainsi que des bulletins d'information sont mis à votre disposition.

Si les réponses apportées à votre réclamation sur un différend relatif à la commercialisation ou la gestion des produits gérés par BNP Paribas REIM France ne vous ont pas donné satisfaction, vous avez la possibilité, en tant qu'épargnant ou investisseur, de saisir le Médiateur de l'AMF.

Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers
17 place de la bourse 75082 Paris cedex 02
Accueil : +33 (0) 1 53 45 60 00

Pour toutes informations sur la médiation de l'AMF, consultez le site www.amf-france.org rubrique médiation.



**BNP PARIBAS
REAL ESTATE**

**L'immobilier
d'un monde
qui change**